les sommes d'argent perçues par le gouvernement depuis le 1° janvier dernier? On ne le sait pas. Seulement, une chose demeure: c'est que depuis le rejet du bill C-193, toutes les sommes qui ont été versées au gouvernement ont été perçues de façon illégale.

Monsieur l'Orateur, que le premier ministre nous dise qu'il présentera une autre mesure visant à prélever des fonds, et je lui répondrai que le peuple canadien n'a plus les moyens d'envisager une autre façon d'être l'objet d'une imposition semblable à celle que préconisait la mesure qui a été rejetée lundi soir dernier.

A ce stade, je dirai au chef de l'opposition officielle, qui affirme avec force que le gouvernement dépasse ses pouvoirs et ne respecte pas la tradition, qu'il a été défait et que le vote de lundi constitue un vote de défiance à l'égard du gouvernement, que les membres du Ralliement des créditistes, qui ont voté contre le bill C-193 ce soir-là—comme ils l'avaient d'ailleurs fait à l'étape de la deuxième lecture et en comité—ont voté contre l'augmentation d'impôt et non pas dans un but d'exprimer leur manque de confiance à l'endroit du gouvernement.

Des voix: Ah! Ah!

M. Caouette: Pourquoi, monsieur l'Orateur? J'entends des «Ah!» du côté conservateur. Justement parce que nous n'avons pas plus confiance dans le parti conservateur que dans le parti libéral, nous ne voudrions pas, pour tout l'or au monde, voir le chef de l'opposition actuel remplacer le premier ministre, parce qu'il n'a pas de solution. C'est beau de dire au gouvernement: Vous ne faites pas votre ouvrage, vous faites preuve d'irresponsabilité. C'est beau, pour le parti conservateur, de dire cela quand on est dans l'opposition, mais je rappellerai aux conservateurs que lorsque leur parti comptait 208 députés en cette enceinte, c'est à ce moment-là que le Canada a connu sa plus grande crise de chômage. (Applaudissements)

Quand le chef de l'opposition officielle dit: Le gouvernement nous demande d'ignorer le vote de lundi, ce n'est pas du tout ce que je comprends. Le chef de l'opposition officielle et moi-même ne sommes probablement pas allés à la même école, mais je ne comprends pas du tout la motion dans ces termes-là. La motion ne stipule pas qu'il faut répudier le vote de lundi, et nous admettons que le gouvernement peut présenter cette motion. Le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré, l'autre jour: Le gouvernement a le droit, constitutionnellement, de présenter sa motion; seulement, il n'en a pas le droit, moralement.

Est-ce que cela veut dire que la constitution canadienne est immorale? Est-ce que cela veut dire, monsieur l'Orateur, que nous devons constamment suivre des traditions, même si elles sont solidement établies? Est-ce qu'on doit toujours suivre les sentiers battus depuis 100 ou 200 ans? Ne sommes-nous pas capables de prendre des responsabilités par nous-mêmes, en 1968?

Monsieur l'Orateur, d'un côté, l'opposition reconnaît que le gouvernement a le droit de présenter sa motion. D'un autre côté, et en vertu des traditions, dès qu'un gouvernement est défait, il doit en appeler au peuple.

On a relaté des faits remontant à 1869, 1872, 1876 et 1926, alors qu'un gouvernement était défait à l'occasion d'un vote et ne déclenchait quand même pas d'élections.

Monsieur l'Orateur, s'il est vrai qu'à cette époque-là, selon la tradition, le gouvernement n'a pas démissionné et que le gouvernement Macdonald, entre autres, a été défait onze fois et n'a pas démissionné, le gouvernement actuel, à ce compte-là, aurait bien pu ne pas présenter de motion comme celle que nous étudions actuellement.

L'opposition dit que le vote de lundi était un vote de défiance. C'est l'opinion de l'opposition officielle et celle du Nouveau parti démocratique. Par ailleurs, le gouvernement dit: Ce n'est pas un vote de défiance. Dans les circonstances, que devons-nous faire, que devons-nous dire?

Le gouvernement, par l'intermédiaire du premier ministre, dit: Nous allons présenter une motion à la Chambre afin de déterminer si vous avez conflance ou non dans le gouvernement.

Si la motion énonçait: «Avez-vous confiance dans le gouvernement», notre groupe voterait directement et totalement contre le gouvernement. Nous n'avons pas confiance dans le gouvernement, et qu'il le sache.

Seulement, ce n'est pas ce que la motion dit, et je cite:

Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février... comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

C'est un vote de défiance à l'endroit de l'augmentation d'impôt, oui, et je dis que je n'ai aucune sympathie pour le gouvernement. Mais qu'on ne se méprenne pas; je ne ressens non plus aucune sympathie pour les conservateurs ou pour le Nouveau parti démocratique.

J'éprouve de la sympathie pour le peuple canadien, qui assiste actuellement à un jeu politique acrobatique créé de toutes pièces par l'opposition officielle, qui a refusé, mercredi après-midi, de débattre cette motion. Nous aurions probablement pu voter, à ce moment-là. Mais non; l'opposition officielle a exigé l'avis de 48 heures, de sorte qu'hier et